

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Société fédérale des sous-officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIV^e Année.

N^o 8.

19 Août 1889

Société fédérale des Sous-Officiers.

FÊTE DE 1889 A LAUSANNE ¹

Rapport du Jury des travaux écrits au Comité central et à l'Assemblée générale du 16 juin 1889, à la Pontaise.

Monsieur le Président et Messieurs.

Dans une première séance tenue à Berne le 21 décembre 1888, le jury, nommé par vous, s'est constitué sous la présidence du soussigné, avec M. le major Virieux comme secrétaire. Après quoi, prenant connaissance des propositions des diverses sections sur les sujets de concours, il en a choisi sept conformément au règlement et en leur donnant la teneur suivante :

I. *Infanterie.*

Quel est le champ d'activité du sous-officier d'infanterie *avant, pendant et après* le combat ?

II. *Artillerie.*

Quels moyens auxiliaires a le chef de pièce à sa disposition pour le pointage sûr contre des buts visibles et invisibles dans toutes les circonstances (de jour et de nuit) ?

III. *Cavalerie.*

Etude de l'allègement du paquetage de la cavalerie.

IV. *Génie.*

Mise en état de défense d'une forêt d'un front de 300 à 400 m.

Occupation par un bataillon d'infanterie augmenté des pionniers du régiment auquel appartient le bataillon.

¹ Cette intéressante réunion a eu lieu conformément au programme publié par tous les journaux. Si les deux premières journées et les courses de chevaux ont souffert des averses de pluie, les deux autres, favorisées par le beau temps, ont largement compensé les tristes prévisions du début. Assemblée générale à la caserne de la Pontaise, cortège en ville, banquet à la cantine de Beaulieu, concours techniques ont pleinement réussi.

A disposition : les outils du chariot des pionniers du régiment et les outils du bataillon.

Matériaux : ceux que l'on trouve sur place et dans les villages environnants.

V. *Administration.*

Un bataillon se rassemble à Berne le lundi 27 mai, à 3 heures du soir; le mardi, à 3 heures du soir, il reçoit l'ordre de partir le mercredi à 8 heures du matin à pied pour Moudon.

Il doit faire le premier jour une étape.

Il sera cantonné, soit à l'étape, soit à Moudon.

Quels sont les devoirs des fourriers dès le rassemblement à Berne jusqu'à et y compris le logement à Moudon ?

(Les concurrents choisiront la route à suivre et la localité où le bataillon fera son étape.)

VI. *Troupes sanitaires.*

Les pansements d'urgence, pour fractures, en tenant compte spécialement du matériel utilisable et des moyens de transports dont on dispose à la montagne.

VII. *Question générale.*

Quelles sont les mesures les plus propres à augmenter l'autorité des sous-officiers vis-à-vis de la troupe ?

Une instruction spéciale des cadres précédant les cours de répétition des diverses armes serait-elle utile et dans quelle mesure ?

Ces questions ont été publiées en allemand et en français, et, par circulaire de votre Comité central du 29 décembre 1888, le délai pour la remise des travaux a été fixé au 15 avril 1889,

Dans une seconde séance, tenue à Lausanne, le 11 avril 1889, le jury s'est réparti en sections, pour examiner les travaux reçus et à recevoir. En même temps il s'est rangé, non sans grande hésitation, à une demande tendant à prolonger de 15 jours, soit jusqu'au 1^{er} mai, le délai de fermeture du concours. Il estimait que ces sursis, en affaires militaires, ne sont ni corrects au point de vue de la ponctualité qui doit régner constamment dans l'armée, ni équitable à l'égard des concurrents qui se sont conformés aux prescriptions de l'ouverture du concours. Il se rappelait aussi que le rapport du jury de la dernière fête à Lucerne en 1887 recommandait tout spécialement dans le § b de ses conclusions « de tenir fermement au délai fixé et de refuser tout envoi tardif. »

En conséquence et tout en cédant, comme il est dit ci-dessus,

à la demande d'un sursis de 15 jours, le jury, estimant d'ailleurs qu'il est bon de tenir aussi compte de la rapidité d'un travail militaire, décida que les travaux arrivés dans le premier délai auraient le pas sur les travaux *ex æquo* du deuxième délai.

Cette mesure fut estimée d'autant plus juste quand on sut, quelques jours plus tard, qu'il était arrivé 33 travaux dans le premier délai et 12 seulement dans le second,

La répartition des membres du jury en sections d'examen des travaux se fit comme suit :

Infanterie : MM. *Coutau*, colonel (rapporteur), *Ceresole*, colonel-divisionnaire et *Jordan-Martin*, lieutenant-colonel.

Cavalerie : M. *Testuz*, lieutenant-colonel.

Artillerie : MM. *Perrochet* et *Hebbel*, colonels.

Géme : MM. *Lochmann* et *Coutau*, colonels.

Administration : MM. *Virieux*, major, et *Lochmann*, colonel.

Sanitaire : M. le major *Fröhlich*.

Question générale : MM. *Ceresole*, colonel-divisionnaire et *Ruffy*, major.

Rapporteur général : Le président, M. *Lecomte*, colonel-divisionnaire.

Après circulation des pièces et divers rapports des sections, le jury se réunit de rechef « in pleno » à Lausanne, le 8 juin, pour la classification des travaux.

Ceux-ci sont au nombre de 46, soit 15 de plus qu'à la fête fédérale de Lucerne en 1887 et 33 de plus qu'à celle de Fribourg en 1885. Il y a donc un progrès réel au point de vue de la quantité, qui témoigne certainement d'un égal progrès en fait de zèle et d'amour de l'étude de la part des sous-officiers suisses.

A ce progrès dans la quantité, en correspond également un autre dans la qualité, comme nous le dirons ci-après :

Les 46 travaux reçus, numérotés de 1 à 46 dans l'ordre chronologique d'arrivée, se subdivisent, sous le triple rapport des séries, des armes ou questions, et des langues, de la manière suivante :

Au point de vue des séries il y a :

1^{re} série : 33 travaux, N^{os} 1 à 33, arrivés dans le premier délai, c'est à-dire avant le 15 avril.

2^e série : 12 travaux, N^{os} 34 à 45, arrivés dans le deuxième délai, c'est-à-dire avant le 1^{er} mai.

3^e série : 1 travail, N^o 46, arrivé après le deuxième délai, c'est-à-dire le 3 mai, par conséquent hors concours.

46 travaux.

Au point de vue des armes, soit des sept questions posées et au point de vue des langues, il y a :

10	travaux d'infanterie,	dont	9	en allem.	et	1	en franç.
4	»	de cavalerie,	»	3	»	1	»
3	»	d'artillerie,	»	2	»	1	»
4	»	du génie,	»	3	»	1	»
7	»	d'administ.	»	3	»	4	»
2	»	sanitaire,	»	2	»	0	»
16	»	quest. génér.	»	10	»	6	»

Ainsi sur 46 travaux en tout il y en a 32 en allem. et 14 en franç.

C'est avec regret que nous constatons qu'il n'y en a point de nos confédérés de langue italienne.

Comme remarque générale disons tout d'abord que plusieurs travaux sont bons, de fond et de forme. D'autres sont soignés de forme, bien écrits, bien divisés, quelques-uns même avec de jolies planches ; mais le fond n'est pas à la hauteur des dehors.

D'autres, où l'on constate des indices de connaissances solides, d'expérience et d'aptitudes à traiter le sujet abordé, sont par trop négligés de fond et de forme, ne sont que des brouillons qui auraient besoin d'une révision notable.

Les concurrents devraient se pénétrer de l'idée que des mémoires manuscrits, destinés à être lus par des officiers de différentes langues dont quelques-uns déjà d'un certain âge, doivent tout d'abord être parfaitement écrits, d'une écriture surtout bien lisible, avec des marges, des titres et sous-titres divisant méthodiquement la matière.

Un format uniforme (petit in-folio par exemple ou grand in-4°) avec écriture d'un seul côté du feuillet, à fixer par un règlement, pourrait aussi faciliter l'examen et la comparaison des divers travaux.

Quant au fond, nous renvoyons à l'appréciation de chaque mémoire, telle qu'elle est donnée ci-dessous dans les termes mêmes des rapports de chaque section. Ces appréciations étaient accompagnées des chiffres de qualification (dont nous supprimons le détail) d'après l'échelle de 0 à 10, 0 signifiant *très mal*, chiffre qui ne s'est heureusement pas produit, et 10 signifiant *très bien*, chiffre que le jury n'a pas osé aborder.

En revanche, plusieurs 9, 8 et 7 ont été attribués et jugés dignes de prix, accessits ou mentions honorables formant un total de 24 récompenses de divers degrés. Ajoutons que votre Comité central a pu leur affecter la jolie somme de 1190 francs répartis en six catégories :

5 prix de 100 francs	= 500 francs.
1 » 90 »	= 90 »
3 accessits de 70 francs	= 210 »
1 » 60 »	= 68 »
10 mentions honorables de 25 francs	= 250 »
4 » 20 »	= 80 »
<hr/> 24	<hr/> 4190 francs.

En dessous des travaux ainsi primés viennent un certain nombre de travaux qualifiés, quelques-uns de petits 7, d'autres de 6 et de 5, quelques 4, 3 et 2, trois 1.

En outre le jury a dû remarquer quelques vœux et conseils, parfois piquants, même de malicieuses recommandations à l'adresse d'officiers et d'instructeurs. Il ne s'en est point formalisé. Il estime qu'il n'y avait pas lieu, dans l'espèce, de condamner ce genre de productions et de pétitions, exprimé d'ailleurs en termes convenables. Toutefois il croit devoir à son tour exprimer le vœu qu'on n'use pas trop de ce genre fantaisiste, lequel pourrait aisément dégénérer en atteinte aux saines notions du respect de la loi, des règlements et de la hiérarchie, et dériver sur une voie semée d'écueils, surtout dans une armée de milices républicaines.

Cela dit, entrons en matière par questions.

INFANTERIE.

Sujet du concours : « Quel est le champ d'activité du sous-officier d'infanterie avant, pendant et après le combat ? »

Sur les dix travaux présentés il a été décerné 7 récompenses, soit deux prix N^{os} 32 et 33, 1 accessit N^o 24, 4 mentions honorables N^{os} 17 et 31 et N^{os} 35 et 39. travaux que le jury, sur préavis de sa section d'infanterie, colonel Coutau rapporteur, a appréciés comme suit :

N^o 32. In friedlichen Tagen.
Rüst' dich zum Schlagen !

(1 cahier écolier de 32 pages, en allemand.)

Introduction bien comprise, aperçu parfaitement clair des devoirs généraux du sous-officier et de son importance.

L'auteur n'entre pas dans trop de détails, mais il est cependant précis et complet.

Toute la partie relative au combat est traitée avec soin, bien rédigée et correcte. La lecture de ce manuscrit est facile et captivante.

C'est dommage que ce qui concerne le ravitaillement ait été négligé et que l'on ne trouve rien concernant les fonctions des sous-officiers du petit état-major.

En résumé, ce travail est bien coordonné, sérieux, presque complet. Il peut être considéré, sous tous les rapports, comme très satisfaisant.

Au N° 32 le jury a décerné la note 9 et un prix de 100 francs.

N° 33. *Wie der Unteroffizier, so der Soldat.*
Wie der Soldat, so das Gefecht.

(Cahier petit in-fol. de 22 pages, en allemand.)

Travail très consciencieux, bien rédigé et correct sous tous les rapports.

L'auteur a une idée parfaitement nette des devoirs du sous-officier et développe son sujet avec une remarquable clarté.

Les pensées généreuses abondent, tous les points sont traités d'une manière large et cependant le détail n'est nulle part négligé.

Il est à regretter que la défensive soit passée sous silence et que le champ d'activité des sous-officiers du petit état-major ne soit pas indiqué.

Néanmoins ce mémoire est très satisfaisant et mérite certainement une récompense. Note 9. Le jury accorde un prix de 100 fr.

N° 24. *Discipline et Devoir.*

(1 cahier ch. de 17 pages, en français.)

L'auteur, après quelques considérations générales, qui sont brèves mais justes, passe en revue toutes les situations dans lesquelles le sous-officier peut se trouver placé avant, pendant et après le combat.

Il décrit le champ d'activité du sous-officier avant le départ, pendant la marche et les haltes, aux avant-postes, pendant et après l'engagement, au cantonnement.

Ce travail est bien coordonné, précis; il n'y a pas de détails inutiles. Il n'est pas complet, parce que les fonctions des sous-officiers du petit état-major sont passées sous silence.

Le style est parfois incorrect, mais le travail se lit bien et laisse une bonne impression.

L'auteur ne se préoccupe pas seulement des devoirs matériels du sous-officier; il parle aussi de l'influence morale que ce dernier doit avoir sur ses subordonnés.

Un grand mérite de l'auteur est d'avoir travaillé sans suivre pas à pas et à la lettre les divers règlements. On dirait presque qu'il a rédigé son mémoire sans avoir aucun livre sous les yeux, ne s'inspirant que de ses souvenirs et de son sentiment personnel. Note 8. Prix de 90 fr.

N° 17. O Weib! Ein furchtbar wüthend Schreckniss ist der Krieg;
Die Herde schlägt er und den Hirten. (Schiller.)

(1 cahier ch. de 18 pages.)

Ce travail commence par une introduction dans laquelle on trouve des idées généreuses et patriotiques.

Dans la première partie, « avant le combat, » l'auteur s'étend longuement sur une quantité de détails de service intérieur, qui ne rentrent pas directement dans le sujet. Il traite d'une manière assez complète tout le service de sûreté en marche, le service des rapports, le service des avant-postes, etc. Tout cela n'est au fond qu'une reproduction des règlements, reproduction consciencieuse, mais sans grand mérite.

On ne trouve rien qui ait rapport à la défensive, à la mise en état de défense des localités.

Dans la deuxième partie, « pendant le combat, » l'auteur reproduit en détail toutes les prescriptions réglementaires. C'est assez complet et consciencieusement travaillé, mais manque d'originalité.

La troisième partie est très courte, les idées sont justes, mais seulement effleurées.

En somme, le travail n° 17 est soigneusement écrit et correct, au fond et dans la forme; il n'est cependant qu'un extrait des règlements. Note 7. Une mention honorable, 25 fr.

N° 31. Immer vorwärts!

(1 cah. éc. 20 pages, en allemand.)

Après une courte introduction, dans laquelle nous trouvons des idées justes sur les devoirs généraux du sous-officier, l'auteur entre dans son sujet.

Tout ce qui concerne le champ d'activité du sous-officier avant le combat est traité d'une manière superficielle. L'auteur se borne à présenter quelques considérations sur le service de sûreté en marche et les patrouilles. Il n'y a pas un mot sur la défensive.

Le chapitre du combat est beaucoup plus soigné, plus complet. Il est dommage que les sous-officiers du petit état-major soient passés sous silence.

Il est à regretter également que la dernière partie du sujet, le champ d'activité du sous-officier après le combat, soit traitée un peu trop succinctement.

En somme, le travail est bien rédigé, consciencieusement, mais d'une manière incomplète. Note 7. Mention honorable avec 25 fr.

N° 35. Kein Muthiger erleicht vor kühner That.

(1 cah. gr. éc. de 18 pages, all.)

La première partie, « avant le combat, » est traitée d'une manière un peu trop superficielle. L'auteur ne s'occupe guère que du service des éclaireurs et des patrouilles. On ne trouve rien qui ait rapport à la défensive, à la mise en état de défense des localités. Il n'y a rien sur les explications et les conseils qu'un bon sous-officier doit donner à ses hommes avant de s'engager avec l'ennemi.

La deuxième partie, « pendant le combat, » est traitée d'une manière assez complète et avec clarté; elle est bien rédigée. On ne trouve rien sur le choix des buts, sur la manière de procéder à l'égard des morts et des blessés.

La troisième partie, « après le combat, » est peu étudiée; il faudrait parler plus en détail du soin à donner aux armes, du remplacement des munitions, de la remise en état de l'équipement, etc.

En somme, assez bon travail, rédaction satisfaisante; par contre, travail incomplet. Note 7-6. Mention honorable, 20 fr.

**N° 39. Gründlichkeit im Leben
Sei immer dein Bestreben.**

(1 cah. gr. éc. 23 pages, all.)

Nous trouvons ici une assez bonne introduction, qui traite du rôle du sous-officier au point de vue du combat.

Les mêmes observations qui ont été faites à propos du travail n° 35.

La première partie, « avant le combat, » est traitée d'une manière générale et assez correctement. L'auteur s'occupe presque exclusivement des devoirs du sous-officier aux avant-postes, en marche et comme chef de patrouilles ou de postes spéciaux. Il n'y a rien sur la défensive et la mise en état de défense des localités.

La deuxième partie, « pendant le combat, » est assez bien rédigée, mais l'auteur s'occupe de beaucoup de choses qui ne re-

gardent nullement le sous-officier. Il n'y a pas assez de précision et de concision, le détail est trop sacrifié. Note 7-6. Mention honorable, 20 fr.

Les trois autres travaux de l'infanterie, N^{os} 9, 40 et 42 sont inférieurs aux précédents.

Le N^o 9, motto :

**Nicht selten kannst du in der Weltgeschichte lesen,
Der Weg der Pflicht sei auch der Pfad zum Ruhm gewesen.**

(Tennisson.)

est assez bien rédigé et a des idées justes, mais il est incomplet : il ne dit rien de la défensive, ni du choix des buts, ni des services assez nombreux après le combat, en dehors de la tactique.

Le N^o 40, motto :

Herz und Hand, dem Vaterland!

néglige trop le côté moral de l'action du sous-officier, reproduit trop sèchement les prescriptions réglementaires.

Il en est de même et plus encore du N^o 42. Motto :

Ein für Alle, Alle für Einen!

ne traite pas suffisamment le sujet et ne fait que reproduire le règlement en s'en tenant surtout au service de sûreté.

CAVALERIE.

Sujet : « Etude de l'allégement du paquetage de la cavalerie. »

Les quatre sous-officiers qui ont présenté des travaux écrits sur l'allégement du paquetage de campagne de la cavalerie, dit le rapporteur de la section, M. le lieutenant-colonel Testuz, sont en général d'accord sur quelques points principaux, savoir :

1. La suppression de la housse et son remplacement par la couverture pliée sous la selle.

2. Le paquetage du manteau derrière la selle en lieu et place de la couverture.

3. La suppression des filets à pansage.

4. La suppression d'objets qui ne sont pas indispensables en campagne, pantalon de drap, seconde paire de chaussure, etc.

Ces changements importants ont déjà été reconnus nécessaires par les instructeurs et les officiers de troupes. Nombre d'essais ont été faits, depuis quelques années, dans les écoles et cours de répétition.

« Dans les deux derniers cours de répétition et notamment dans la marche que mon régiment a été appelé à faire l'année dernière, j'ai toujours ordonné le paquetage sans housse et le manteau roulé derrière la selle, système qui a donné d'excellents résultats. La charge se trouve mieux équilibrée sur le cheval et les blessures de selle sont moins nombreuses, surtout celles des hanches.

Les principaux changements apportés au paquetage dans les travaux des sous-officiers paraissent être le résultat d'observations faites par les concurrents sur les essais qui ont eu lieu dans les écoles et cours.

Examinons dans ces quatre travaux en quoi elles diffèrent, en disant tout d'abord que le jury leur a attribué trois récompenses, à savoir un accessit, N° 20, et deux mentions honorables, Nos 16 et 19.

N° 20. Wohlauf Kamaraden, auf's Pferd.

(1 cah. ch., 5 pages, all.)

Le paquetage de campagne proposé par l'auteur de ce travail m'a paru le plus pratique. Pour rendre le paquetage plus léger, il faut nécessairement laisser de côté tout ce qui n'est pas absolument nécessaire en campagne.

Ce sous-officier supprime la blouse, le pantalon de drap, la seconde paire de chaussure, la housse, les filets à fourrage, le sac à avoine et l'étrille.

Je suis d'accord pour la suppression de ces objets par les motifs énumérés dans ce travail. La blouse qui tient peu de place pourrait être paquetée sur les sacoches de devant sans augmenter sensiblement le poids et sans gêner le cavalier.

Une bonne innovation mentionnée dans ce travail serait l'emploi d'un porte-manteau qui, tout en protégeant le manteau de la pluie, permettrait aussi de serrer le pain et la gamelle. Un accessit de 70 fr.

N° 16. Nützt nichts, so schadet's nichts.

(1 cah. gr. éc., 5 pages, all.)

Comme le précédent, ce sous-officier veut supprimer : housse, sac à avoine, filet, pantalon, seconde paire de chaussure, étrille et même la gamelle.

Les raisons avancées contre la gamelle ne sont pas assez fondées pour en demander la suppression. C'est un objet indispensable qui n'est pas lourd et peut facilement trouver sa place au paquetage de derrière sans gêner l'homme ou le cheval.

La blouse, par contre, trouverait sa place sur l'arcade de devant.
Mention honorable, 25 fr.

N° 19. Liberté et Patrie.

(En allemand, 1 cah. éc., 24 pages, avec jolies planches coloriées.)

Cette étude a été faite d'une manière très consciencieuse, mais les innovations proposées ne me paraissent pas pratiques.

L'auteur propose :

1. De réduire le poids de la selle de 2 kilos.
2. De supprimer la housse et les filets à fourrage et d'alléger le sabre.

La selle actuelle n'est pas très lourde et il serait, je crois, difficile d'alléger sans nuire à sa solidité. Il ne faut pas oublier que la selle doit être de bonne construction pour pouvoir y fixer solidement le paquetage, la carabine et le sabre.

En laissant le paquetage tel qu'il est indiqué sur figure III, il se trouverait mal équilibré, tout le poids se trouverait sur l'avant-main.

La répartition du paquetage sur figure IV ne me paraît pas plus heureuse. Les sacoches de derrière gêneraient les flancs du cheval et occasionneraient des blessures aux jambes du cavalier. Le porte-manteau et la vareuse, placés sur le cou du cheval, empêcheraient toute liberté du garrot et, n'étant fixés à la selle qu'aux petits quartiers, ils ballotteraient et blesseraient inévitablement le cheval.

La main du cavalier serait gênée et trop haute pour la conduite de sa monture. Le sabre ne peut pas être allégé d'une manière bien sensible, cependant il y aurait lieu de tenir compte de cette observation. Une mention honorable, 25 fr.

Le N° 30,

Un vieux de la vieille,

a des idées originales, mais qu'il faudrait essayer pour en bien juger, et qui ne procureraient pas d'allègement. Par conséquent il ne répond pas au point principal de la question posée. Aussi le jury n'a pas pu le mettre sur le même pied que les précédents.

En résumé, les travaux présentés sur l'allègement du paquetage sont en partie le résultat d'observations faites sur les essais qui ont eu lieu dans les cours de répétition et les écoles, et celui d'idées émises par les concurrents.

En théorie il est assez aisé d'imaginer des paquetages qui sem-

blent présenter tous les avantages possibles, mais ce n'est qu'après l'un des essais qu'on reconnaît les lacunes et qu'on peut juger de leur véritable valeur.

Ces travaux ont été faits consciencieusement et leurs auteurs méritent certainement la reconnaissance pour la peine qu'ils se sont donnée. »

ARTILLERIE.

Sujet du concours : « Quels moyens auxiliaires a le chef de pièce » à sa disposition pour le pointage sûr contre des buts visibles » et invisibles dans toutes les circonstances (de jour et de nuit) ? »

Sur les trois travaux présentés le jury a décerné deux récompenses : un accessit au n° 18 et une mention honorable au n° 14.

Appréciations de la sous-section : MM. les colonels Perrochet et Hebbel.

N° 18. In der noth frisst der Teufel Fliegen.

(1 cahier ch. de 12 pages, en allemand.)

Les divers modes de pointage y sont énumérés, mais trop sommairement ; il omet quelques éventualités, par exemple le tir sur des buts mouvants. L'auteur paraît connaître son sujet ; il aurait pu faire mieux avec un peu plus d'application et de soins.

Le jury lui accorde un accessit de 70 francs.

N° 14. Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.

(1 cahier ch. de 12 pages, en français.)

Ce mémoire en français laisse beaucoup à désirer au point de vue de la rédaction et de la forme. On pourrait presque croire que l'auteur ne s'est pas donné la peine de le relire ; sans cela il y aurait corrigé diverses fautes d'orthographe par trop saillantes. Néanmoins les principaux points du sujet sont traités avec clarté et avec méthode, quoiqu'un peu superficiellement parfois et pas toujours avec des conclusions correctes.

Le jury lui attribue une mention honorable avec 25 francs.

Le N° 29. Sorgsam im Rath, rasch in der That,

est inférieur aux deux précédents. L'auteur ne paraît pas s'être beaucoup inspiré de son excellent *motto*. On reconnaît qu'il a vu les différents modes de pointage, mais il n'en indique que quel-

ques-uns et pas toujours exactement. L'introduction ne se rattache pas assez au sujet lui-même. En somme trop incomplet pour mériter une récompense en regard des autres travaux.

GÉNIE.

Sur quatre travaux présentés, deux sont récompensés par : un prix au n° 12, une mention honorable au n° 7, lesquels ont été appréciés comme suit par la section. (MM. les colonels *Lochmann* et *Coutau*.)

N° 12. Vaincre ou mourir.

(1 cahier ch., 15 pages en français.)

est évidemment le meilleur des quatre travaux du génie. L'auteur y fait beaucoup de tactique et même de la stratégie. Il oublie un peu que la question est adressée à des sous-officiers et pas à des colonels ou généraux, mais ses suppositions sont en somme bonnes. On peut en dire autant du choix du terrain. Toutefois pour en bien juger définitivement, il faudrait encore savoir au juste comment se présente le terrain au nord du pont sauté et la lisière ouest du bois des Collièses. Peut-être eût-il été préférable de ne pas refuser d'emblée son aile droite (fossé de tirailleurs) et de former au contraire un crochet offensif, avec abatis naturel à la lisière des Collièses, au nord-ouest du pont.

Rentrant dans le domaine technique, la répartition des travailleurs peut être admise, mais on suppose les abatis exécutés trop rapidement.

Dans la question d'outils il commet aussi une erreur et suppose dans un fourgon de bataillon 180 pelles, 90 pioches, 42 cognées, au lieu des chiffres 20, 10 et 10 ; il y a évidemment là une confusion ; delà trop d'outils répartis.

A l'article des travaux il fait une erreur à un point dans un chemin d'accès, il change subitement de côté du chemin avec le parapet qu'il construit pour la défense. Ce n'est pas motivé, et quoiqu'il n'y ait pas de haie sur toute la longueur du talus il aurait dû laisser son parapet à l'ouest et garder partout le chemin pour son propre usage. A part cela l'étude est bonne. Mais aussi voulant trop faire et s'occuper d'un campement, non demandé, il sort du sujet et n'épuise alors pas assez le sujet lui-même. Il semble inutile de faire un campement. — C'est une défense improvisée dont il s'agit. — Construire un pont pour servir le lendemain. — Si cela dure plus longtemps on peut faire un camp.

C'est très bien, mais cela sort de la question. — Faire quelques calculs de cube de travaux et temps nécessaire aurait été mieux en place. Ce travail aurait plus de valeur si la question technique, en somme la seule demandée, était mieux achevée. Le croquis et la rédaction sont satisfaisants.

Le jury lui décerne la note 8 et un prix de 100 francs.

Der wahre Muth verachtet die Gefahr, sobald es gilt die Pflicht zu thun.

(1 cahier ch. 7 pages, avec planches, all.)

Ce travail, assez complet, comprend un mémoire d'une certaine étendue, accompagné de deux planches de dessins assez bien soignés. De même les dessins de détail des ouvrages et les profils sont bien compris et bien appliqués ; mais la carte et le plan contiennent des erreurs topographiques.

La première partie du mémoire, la partie théorique, est bien traitée ; la partie pratique laisse en revanche beaucoup à désirer. L'auteur a fait une erreur capitale en ce qui concerne les outils à disposition. Il a pris tous les outils, sans exception, d'un *régiment* alors qu'il ne fallait prendre que les outils du bataillon et ceux des pionniers d'infanterie du régiment. Puis, au surplus, une fois son compte d'outils fait, il ne s'est pas occupé de la répartition et de l'emploi de ces outils, oubliant ainsi qu'il faut mettre tout cela en rapport avec les hommes dont on peut disposer. Il aurait pu s'apercevoir de son erreur en voyant qu'il avait beaucoup trop d'outils.

Il a aussi attribué aux travailleurs un trop fort cube de terre à remuer en une heure. Enfin disons qu'il a voulu combiner sa tâche technique avec une tâche tactique de répartition de troupes et que cela l'a conduit à n'employer que trop peu d'hommes. Il est à supposer qu'en envoyant un bataillon et tous les pionniers d'infanterie pour exécuter une tâche technique, le chef du régiment aura, par ses autres troupes, couvert les travailleurs ; ou tout au moins l'auteur du travail, s'il voulait se couvrir lui-même, aurait pu le faire pendant les travaux avec une compagnie seulement. Cela aurait été d'autant plus nécessaire qu'il est fort douteux que sans cela la tâche pourrait être accomplie en si peu de temps.

En outre l'auteur ne se rend pas un compte exact du temps nécessaire pour l'exécution des abatis amenés et même des abatis en place. Il traite ce point tout à fait légèrement.

En résumé ce travail, très convenablement commencé, s'achève

faiblement. Il en sera toujours ainsi quand l'auteur, au lieu de rester dans le cadre donné, s'en écarte pour faire plus de tactique et d'organisation qu'on ne lui en demande. Ici la question technique a donc été sacrifiée, et l'auteur s'en serait évidemment aperçu, ainsi que des erreurs ou fautes susmentionnées, s'il avait soigneusement comparé les différentes parties de son travail.

En considération de ce qu'il y a de bon dans ce mémoire, et notamment de ses dessins, le jury lui accorde une mention honorable avec 25 francs.

Les deux autres travaux du génie n^{os} 45 et 1, ont été reconnus trop inférieurs aux précédents du génie et à ceux de diverses autres armes pour pouvoir être récompensés. Ils ont donné lieu aux observations ci-après de la part de la section et admises par le jury.

N^o 45. Keine Stellung ist so gut, dass sie nicht durch die Kunst der Befestigung besser gemacht werden kann.

L'auteur a pris encore uniquement le point tactique et il l'a assez bien résolu, relativement à son système d'avant-postes et à l'emplacement des troupes. Toutefois la formation par régiments accolés eût été préférable, c'est-à-dire :

- Bataillon 37 aux avant-postes,
- » 38 à Kirchhalde,
- » 39 là où il est en réserve,
- » 40 à Moos,
- » 41 dans la Wilihofer Wald,
- » 42 en réserve à la place du 38.

Il y a réellement trop d'un bataillon à Ege Moos et pas assez d'un bataillon dans la Wilihofer Wald. C'était préférable d'attribuer au bataillon 40 la partie Est de la forêt et concentrer le bataillon 41 à X. Y. Z, à cheval sur la route qui mène à Weilihof. La partie N.-O. de la forêt (angle saillant en face de Weilihof) devait être fortement défendue.

Après cela on doit noter que l'auteur est absolument sorti de la question en se faisant chef de brigade d'infanterie, renforcée d'un régiment d'artillerie. Quant à la question technique qu'il s'agissait de résoudre, elle n'a été qu'abordée et non pas traitée, encore moins résolue.

Le dessin est assez exact, mais mauvais.

On ne peut donc que constater la bonne volonté et souhaiter que l'auteur fasse mieux et plus simplement à un autre concours.

N° 1. Erst Schussfeld, dann Deckung.

Ce travail est à peu près nul. L'auteur ne s'est absolument donné aucune peine sérieuse. Un croquis supposé, sans indication de hauteurs ni courbes de niveau. Un mémoire ou plutôt une note qui n'est en somme qu'une introduction de la question sans aucune solution donnée. Il n'y a là ni travail ni idée, aucun effort d'intelligence. L'auteur ne mérite donc ni prix ni mention. Il est même regrettable qu'un sous-officier remette quelque chose d'aussi faible. Un peu d'aquarelle sur un papier à dessin ne suffit pas pour résoudre une question technique.

ADMINISTRATION.

Sujet du concours : « Un bataillon se rassemble à Berne le lundi »
 » 27 mai, à 3 heures soir ; le mardi, à 3 heures soir, il reçoit
 » l'ordre de partir le mercredi à 8 heures matin à pied pour
 » Moudon.

» Il doit faire le premier jour une étape.

» Il sera cantonné, soit à l'étape, soit à Moudon.

» Quels sont les devoirs des fourriers dès le rassemblement à
 » Berne jusqu'à et y compris le logement à Moudon.

» (Les concurrents choisiront la route à suivre et la localité où
 » le bataillon fera son étape.) »

Sur les sept travaux présentés, dont 4 en français et 3 en allemand, le jury a accordé 4 récompenses, soit *un* prix (N° 2) et 3 mentions honorables (N^{os} 22, 36, 43).

Voici les appréciations de la section (MM. le major Virieux et Lochmann, colonel), sanctionnées par le jury.

N° C. Si vis pacem, para bellum.

(1 cahier ch., cartonné, 42 pages, en français.)

Ce travail est le meilleur de tous et il n'y a guère de critique importante à lui adresser.

L'auteur connaît parfaitement son service et sait interpréter et appliquer nos règlements ; il a bien compris le rôle du fourrier et il est permis de croire qu'un bataillon pourvu de fourriers comme ceux que dépeint le rédacteur du mémoire n'aura pas à se plaindre de l'administration.

Il a bien choisi la route et l'étape et mérite une récompense. En conséquence le jury lui décerne un prix de 100 francs.

N° 36. Die Sorg für die zweckmässige Unterkunft und Verpflegung der Truppen ist eine der wichtigsten Aufgaben der Heeresleitung.

(1 cahier gr. éc., 18 pages, all.)

Ce travail est consciencieux et méthodique.

L'auteur connaît bien le service et le rôle du fourrier ainsi que les divers rouages de l'administration.

On pourrait relever quelques longueurs et quelques erreurs de détail.

La faute la plus grave est de faire cantonner le bataillon à Morat et de laisser pour le second jour la longue étape Morat-Moudon

Malgré cela, ce travail est incontestablement bon et peut être récompensé.

Le jury lui accorde une mention honorable avec 25 francs.

N° 36. Gewissenhaft und treu All' Zeit der Wehrmann sei!

(1 cahier écr., 24 pages, allemand.)

Ce travail est l'œuvre d'un fourrier pratique, connaissant bien son service et modeste.

Il ne sort jamais de son rôle et expose bien quels sont ses devoirs.

La route choisie est bonne et l'étape, Avenches, heureusement trouvée.

On peut lui reprocher un certain manque d'ordre et de clarté dans son exposition. Il n'y a pas un seul paragraphe ou sous-titre. La lecture en est difficile et rien de saillant n'en ressort.

Mais l'auteur mérite certainement un encouragement.

Le jury lui accorde une mention honorable avec 20 francs.

N° 43. Un fourrier de landwehr.

(1 cahier gr. éc., 32 pages, français.)

L'auteur aime les discussions de mots.

C'est ainsi qu'il commence par se demander ce que c'est qu'une étape; c'est le seul de tous les concurrents qui se soit posé cette question. Le sens de ce mot est assez fixé dans notre style militaire habituel pour qu'il ne dût pas donner lieu à une controverse.

Puis il discute le texte français de la question: « il ne sera consommé soit à l'étape soit à Moudon » et il interprète ces mots.... « soit » comme signifiant ou... ou... L'examen du texte allemand l'aurait vite convaincu de son erreur d'interprétation.

Ce travail est des plus complets, 32 pages de texte serré.

Les idées émises et les suppositions choisies sont justes. Il y a cependant un point que nous relèverons.

L'auteur demande la remise aux fourriers d'un registre leur permettant, si nous comprenons bien, de garder un double de toutes les pièces quelconques qu'ils sont appelés à établir. Ne serait-ce pas une nouvelle complication ajoutée à tant d'autres ?

En tout cas n'est-ce pas aller trop loin que de voir dans ce fameux registre la panacée universelle et de conclure comme l'auteur :

« Le but de ces lignes a été de chercher à démontrer quels grands avantages retirerait le fourrier s'il avait un registre comme celui que j'ai essayé de décrire ? »

A côté de ces légères critiques il convient de faire ressortir que ce travail est excellent sous beaucoup d'autres rapports. L'auteur a de l'expérience, est observateur et sait tirer pratiquement parti des expériences qu'il a faites. C'est ainsi qu'il dit très justement que le fourrier a une grande responsabilité à propos du service de la poste, spécialement du service des paquets et mandats et le plus souvent aucune décharge.

L'auteur a une certaine tendance à empiéter comme fourrier sur les attributions du quartier-maître et à donner un rôle trop actif au fourrier. Il y a aussi dans la rédaction une certaine emphase, quelque chose de recherché qui ne convient pas à un travail de cette nature. Par exemple à page 17 : C'est la diane... Debout fourrier ! Secoue-toi, laisse s'envoler les doux rêves dans lesquels tu étais plongé, quitte le doux repos dans lequel tu as dû passer quelques heures seulement, etc., etc.

Un oubli d'une certaine importance consiste en ce que l'auteur a omis d'indiquer comment il nourrissait le bataillon pendant la route, c'est-à-dire aux haltes.

Quoiqu'il en soit, nous sommes en présence d'un travail qui a quelques mérites.

Le jury lui accorde aussi une mention honorable avec 20 fr.

Les autres travaux qui n'ont pu être récompensés (N^{os} 5, 8 et 10) ont été appréciés comme suit :

Le N^o 5, L'union fait la force,

est peu méthodique pour ne pas dire plus. L'auteur a quelques notions justes sur le service, mais il se fait une idée absolument fautive du rôle du fourrier qui, d'après lui, serait un véritable officier d'état-major.

Continuellement on lit dans ce mémoire que les fourriers s'entendent entr'eux pour la répartition des locaux, prennent connaissance des contrats, veillent à ce que dans les cantonnements l'ordre tactique soit respecté, etc., etc., tout autant de choses dont le fourrier n'a pas à s'occuper. On ne voit pas trop, dans le système de l'auteur à quoi servirait le quartier-maître qui serait une sorte de président du « collège des fourriers. »

Autre reproche, c'est que l'auteur ne précise jamais ; on sait qu'il s'est borné aux grandes lignes et n'a pas étudié le détail des mesures d'exécution. Il n'a pas même lu attentivement le programme de la question à résoudre. C'est ainsi qu'à page 5 il dit : « La distance qui sépare Berne de Moudon ne pouvant pas facilement être franchie à pied en un jour, je suppose que le bataillon y emploiera deux jours. »...

Gardant toujours ce rôle il dit que c'est au quartier-maître à remettre les chambres à la troupe ; c'est sans doute pendant que les fourriers font leurs écritures !

Pour faire l'appel, les fourriers, dit le rédacteur du mémoire, prennent l'état de leur compagnie *le plus récent ! !*

Nous nous demandons ce que c'est, il s'agit sans doute du contrôle de corps qui est continuellement à jour.

L'auteur confond l'étape et la simple *halte*. Il fait marcher la troupe de Berne à Fribourg, localité où alors il prévoit une *étape* « ensuite de laquelle la troupe continuera sa marche jusqu'à Neyruz. »

Se représente-t-on ce bataillon allant de Berne à Fribourg sans une seule halte !

Une faute capitale consiste dans l'absence de mesures prises par l'administration pour qu'à son arrivée à Neyruz et à Moudon la troupe trouve ses repas du soir préparés. — Espérons de l'auteur un meilleur travail une autre fois, celui-ci n'étant que *passable*.

N° 8. Für Alle stehe Jeder ein,
Und Alle für den Einen !

Ce travail de quatre pages est une paraphrase sèche et incomplète du règlement d'administration.

L'auteur s'est surtout préoccupé d'indiquer les différents rapports que doit établir le fourrier et les données sur lesquelles il les établit.

Tel n'était pas le but du concours puisqu'il suffit pour procéder comme l'a fait le rédacteur du mémoire d'ouvrir un règlement d'administration et de service intérieur.

Ce travail est au dessous de toute critique ; ajoutons que pour le trajet de Berne à Moudon l'auteur fait cantonner le bataillon à Fribourg, ce qui n'est pas une idée heureuse, l'étape du second jour étant plus grande que celle du premier jour.

En résumé ce travail mérite une mauvaise note.

N° 10. Rien n'est plus beau que la patrie, à elle je veux consacrer ma vie.

Le travail n° 10 en français est le pendant du travail allemand sous n° 8.

Ici aussi l'auteur s'est abondamment inspiré des articles du règlement d'administration et indique longuement les différentes pièces à établir par les fourriers.

Il a commis une faute grave en divisant le bataillon à l'étape alors qu'il a choisi un village (Matran) suffisant pour le cantonnement d'un bataillon.

Ce travail tout à fait incomplet mérite aussi une mauvaise note.

SANITAIRE.

Sujet : « Les pansements d'urgence, pour fractures, en tenant compte spécialement du matériel utilisable et des moyens de transports dont on dispose à la montagne. »

Deux travaux seulement ont été présentés, dont un, le n° 13, a reçu une mention honorable et a été apprécié comme suit :

N° 13. Mit vereinter Kraft, wird vorwärtz geschafft, und Leben in den verein gebracht.

(1 cahier éc., 27 pages, allemand et 4 planches.)

L'auteur, tout en se basant sur un des préceptes contenus dans notre manuel pour les infirmiers, s'est cependant trop écarté du sujet et s'est perdu en reproductions tirées soit du dit ouvrage, soit de son propre travail lors du concours de Lucerne en 1887. Sur les 27 pages de texte, pour le moins 12 auraient pu être laissées de côté comme traitant de questions purement « médicales » et 12 autres beaucoup abrégées ; les 4 planches de figures (11) sont les calques des dessins du concours de 1887, qui à eux seuls donnaient une certaine valeur à ce travail ; si l'auteur avait compris le but véritable du sujet actuel, il aurait, cette fois aussi, pu nous présenter des dessins et des modèles (les deux annexés à son étude se rapportent davantage à la question du dernier concours) et mériter alors un prix de quelque importance.

En tenant compte toutefois de sa bonne volonté, de son zèle et surtout de la difficulté qu'il y a de peser dans son sujet et à sa place comme soldat ou sous-officier sanitaire, nous avons été d'avis de lui accorder une récompense à titre d'encouragement, soit une mention honorable avec 25 francs.

N° 27. *Wer Nächstenliebe übt — Fühlt auch den Schmerz der Andern, Und das Gesunden Pflicht — Kranke mild zu behandeln.*

Ce travail, par trop concis (4 pages, dont une en dehors du sujet), suppose le cas, du reste assez rare et trop difficile à reconnaître pour qui n'est pas médecin, d'une fracture de la rotule; il fait part de quelques idées originales et apparemment pratiques, relatives au transport d'un blessé de ce genre. Si l'auteur avait joint à sa notice quelques modèles, etc., il y aurait eu lieu de lui accorder une petite récompense à titre d'encouragement. Mais il est trop incomplet.

QUESTION GÉNÉRALE.

Sujet du concours : « Quelles sont les mesures les plus propres
 » à augmenter l'autorité des sous-officiers vis-à-vis de la troupe?
 » Une instruction spéciale des cadres précédant les cours de
 » répétition des diverses armes serait-elle utile et dans quelle
 » mesure. »

Sur 16 travaux présentés, 5 sont récompensés par : 2 prix (N°s 23 et 37), 1 accessit (N° 34), 2 mentions honorables (N°s 6 et 11), ensuite des propositions de la sous-commission (MM. col.-div. *Ceresole* et major *Ruffy*).

Appréciations.

N° 23. *Im Dienste des Vaterlandes.*

(17 pages in-4°, allemand.)

Bon travail, idées justes, se prononce, par des raisons bien déduites, pour les cours de cadres. A eu seulement le tort de se livrer, dans une autre section un peu prétentieuse, à des théories et à des définitions trop générales.

Le jury décerne un prix de 100 fr.

N° 37. *Patrie et Liberté.*

(En français, 12 pages in-fol.)

Bon travail; clairement rédigé; idées pratiques; style correct. Se prononce pour des cours de cadres.

Le jury décerne un prix de 90 fr.



REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 34. Wissen ist Macht.

(24 pages petit in-fol., en allemand.)

Quelques longueurs et un peu de pédanterie, mais vues intéressantes. Se prononce pour des cours de cadres comme seul moyen de combler des lacunes évidentes.

Le jury décerne un accessit de 60 fr.

N° 6. Jeder seinem Posten treu.

(11 pages in-4°, allemand.)

Assez bon travail, mais a le tort de ne pas traiter séparément les diverses questions. Se prononce pour des cours de cadres.

Le jury accorde une mention honorable avec 25 fr.

N° 11. Aimons bien et tirons bien.

(10 pages in-4°, en français.)

Idées pratiques; bon sens; observations justes; style généralement bon; travail convenable, mais pas très complet.

Le jury accorde une mention honorable avec 25 fr.

Les onze autres travaux sur la *question générale*, vu leurs notes moins élevées, n'ont pu être récompensés, bien que six à sept d'entr'eux ne soient pas dépourvus de mérite. Nous dirons brièvement quelques mots de chacun d'eux, toujours d'après le rapport de la section (M. Ceresole, col.-div., et major Ruffy):

Le N° 3,

Fais ce que dois, advienne que pourra

(25 pages in-4°, en français),

est assez bien écrit et consciencieux, mais il renferme trop de citations de mémoires précédents. Estime que les cours de cadres ne sont pas nécessaires et que les sociétés de sous-officiers peuvent suffire à combler la lacune. 7.

N° 28. Zum Schutz und Trutz für's Vaterland.

(8 pages in-4°, allemand.)

Lieux communs et un peu confus en commençant, mais meilleur ensuite. Idées pratiques, se prononce pour des cours de cadres. 7.

N° 4. Fabricando fit faber.

(23 pages petit in-folio, allemand.)

Beaucoup de lieux communs et de longueurs; travail difficile. Se prononce pour les cours de cadres de 3 jours et pour l'augmentation de la compétence pénale des sous-officiers. 6.

N° 44. Dem Kenntnissreichen, etc.

(21 pages grand in-folio, allemand.)

Se perd dans des considérations sur l'organisation militaire. Rien d'original dans les observations personnelles; pédantisme. Se prononce pour des cours de cadres de 6 jours. 6.

N° 26. Ueber's Leben noch geht die Ehre.

(17 pages in-4°, allemand.)

Idées bonnes; insiste pour le transfert des sous-officiers dans un autre corps après leur nomination. Se prononce à la fois pour et contre des cours de cadres. 6.

N° 21. Para bellum.

(4 pages in-4°, français.)

Rédigé convenablement, mais trop général et incomplet. Insiste avec exagération sur la nécessité d'éloigner le sous-officier du soldat, même dans les promenades du dimanche. Il se prononce pour des cours de cadres. 6.

N° 15. Kurz aber klar, offen und wahr.

(21 pages in 4°, allemand.)

Verbeux et prétentieux, sans conclusion ni valeur pratique. 5.

N° 41. Pas d'armée sans discipline.

(12 pages in-folio, français.)

Beaucoup de bonnes choses à côté d'erreurs graves et d'exagérations. Rédaction confuse. 5.

N° 38. Willst im Befehlen, etc.

(20 pages petit in-4°, allemand.)

Considérations générales et traité de morale remontant au déluge. Travail sans étude ni proportion. Se prononce pour des cours de cadres de 6 jours. 4.

N° 25. Wenn der Soldat, etc.

(Demi-page, allemand.)

Travail incohérent et nul. Mauvaise note.

Enfin le N° 46,

Respect aux chefs, honneur aux armes

(6 pages petit in-folio, français),

est hors concours pour tardivité. Il n'eût d'ailleurs pas obtenu de note à récompense. La rédaction et l'orthographe sont défectueuses. Il a quelques idées originales et pratiques. Se prononce pour les cours de cadres.

Ainsi il y a eu, en somme, 24 récompenses se répartissant d'après le tableau ci-dessous :

	Récompenses.	Prix de fr. 100.	Prix de fr. 90.	Accessit fr. 70 et 60.	Ment. honorable fr. 25.	Ment. honorable fr. 20.	Observations.
Infanterie . . .	7	Nos 32, 33	—	24	17, 31	35, 39	Fr. 360
Cavalerie . . .	3	» —	—	20	16, 19	—	» 120
Artillerie . . .	2	» —	—	18	14	—	» 95
Génie	2	» 12	—	—	7	—	» 125
Administration.	4	» 2	—	—	22	36, 43	» 165
Sanitaire . . .	1	» —	—	—	13	—	» 25
Question génér.	5	» 23	37	34	6, 11	—	» 300
Récompenses .	24	Fr. 500	Fr. 90	Fr. 280	Fr. 250	Fr. 80	Fr. 1190
		5 prix.	1 prix.	4 acc.	10 m. h.	4 m. h.	

En résumé il y a	5 prix	de Fr. 100 =	Fr. 500
	1 »	» 90 =	» 90
	3 accessits	» 70 =	» 210
	1 »	» 60 =	» 60
	10 mentions honorables	» 25 =	» 250
	4 »	» 20 =	» 80
			Fr. 1190

En 1885, il y avait eu, sur 15 travaux, 8 récompenses et 6 diplômes simples. En 1887, sur 31 travaux 12 récompenses.

Cette analyse succincte des 46 travaux soumis au jury de 1889 démontre suffisamment ce que nous disions au début de ce rapport. C'est que si les travaux ont triplé de quantité depuis l'avant-dernière fête à Fribourg, ils ont aussi gagné en qualité dans leur ensemble, notamment pour l'infanterie, pour l'administration, pour la partie générale.

Ils font grand honneur au zèle, au bon jugement, au goût

et au désir de l'étude qui règnent parmi les sous-officiers suisses, et notre armée peut légitimement en attendre de bons fruits aux jours des services sérieux à rendre à la Patrie.

Lausanne, le 16 juin 1889.

LECOMTE, col.-div.

P.-S. Les travaux non primés pourront être retirés auprès du Comité central en présentant le *motto* correspondant.

Voici les noms des sous-officiers récompensés :

Infanterie : G. Diener, caporal carabinier, Zurich, prix 100 francs. — O. Witzig, secrétaire d'état-major, Zurich, prix 100 fr. — O. Zöller, sergent-major, Genève, accessit, 70 fr. — H. Kronenberger, sergent, Lucerne, mention honorable, 25 fr. — C. Stuckeli, caporal, Zurich, mention honorable, 25 fr. — J. Keller, sergent-major, Frauenfeld, mention honorable, 20 fr. — H. Dürst, sergent-major de carabiniers, Glaris, mention honorable, 20 fr.

Cavalerie : R. Ruef, maréchal des logis chef (guides), Berne, accessit 70 fr. — H. Meyer, maréchal des logis chef (dragons), Schaffhouse, mention honorable 25 fr. — Ad. Vockinger, guide, Stanz, mention honorable 25 fr.

Artillerie : J. Peter, adjud. sous-officier, Berne (Thoune), accessit 70 fr. — H. Knecht, sergent d'artillerie, Genève, mention honor. 25 fr.

Génie : H.-Ed. Chable, adjudant sous-officier, Neuchâtel, prix 100 francs. — J. Boltshauser, appointé (pionnier), Winterthour, mention honor. 25 fr.

Administration : Paul Gicot, fourrier d'artillerie, Neuchâtel, prix 100 fr. — R. Schnell, fourrier d'artillerie, Berne, mention honorable 25 fr. — G. Bauer, fourrier d'infanterie, Zurich, mention honorable 20 fr. — L. Lamasure, fourrier d'infanterie, Chaux-de-Fonds, mention honorable 20 fr.

Troupes sanitaires : J. Christen, sergent, Stanz, mention honorable 25 fr.

Question générale : L. Stolte, fourrier d'artillerie, Lucerne, prix 100 fr. — La section d'Yverdon, prix 90 fr. — J. Keller, sergent-major, Frauenfeld, accessit 60 fr. — Hungerbühler, adjudant d'artillerie, Arbon, mention honorable 25 fr. — J. Humbert, sergent-major, Chaux-de-Fonds, mention honorable 25 fr.

Voici le tableau des autres prix couronnés délivrés sur le rapport des jurys de concours techniques M. le colonel Boiceau, rapporteur.

TIR

Concours de sections : 1. Soleure. — 2. Genève. — 3. Hérisau. — 4. Fribourg. — 5. Glaris. — 6. Montreux. — 7. St-Gall. — 8. Vevey.

Concours individuel: 1. Ed. Gaillet, sergent pontonnier, Lausanne; 2. G. Mayor, carabinier, Lausanne; 3. A. Pavillon, soldat, Coinsins.

EQUITATION

Section d'artillerie: Douillot, sergent-major, Chaux-de-Fonds.

Section de cavalerie: Wittmer, maréchal des logis chef.

Ecole de pièce: Yverdon.

Ecole de conduite: Biland, brigadier, à Genève.

Harnachement: Rutishauser, brigadier, Frauenfeld.

POINTAGE

E. Zurcher, sergent d'artillerie, Lucerne.

ESCRIME

Sabre: Alf. Dick, soldat, Lausanne. — *Bayonnette*: Sam. Hurni, caporal de carabiniers, Lausanne. — *Fleuret*: G. Douillot, sergent-major d'artillerie, Chaux-de-Fonds.



Société fédérale des officiers suisses.

La réunion générale a eu lieu à Berne les 27, 28 et 29 juillet, en exacte conformité avec le programme publié dans notre dernier numéro. Elle a parfaitement réussi, soit dans ses délibérations, soit dans les divers agréments qui constituaient la fête proprement dite.

Le samedi 27 se sont réunis, dans la salle du Grand Conseil, les délégués des sections cantonales et divisionnaires, sous la présidence de M. le colonel-divisionnaire Feiss, chef d'arme de l'infanterie.

Dans son discours d'ouverture, M. le colonel Feiss a surtout parlé du nouveau fusil qui va être introduit dans notre armée, en déclarant que cette arme n'a été adoptée qu'après de longues études et qu'elle peut être considérée, en toute confiance, comme le dernier mot scientifique de la construction des armes portatives.

Environ 80 officiers étaient présents, représentant la plupart des sections de la Société suisse.

Sur le rapport de M. le colonel Vigier, de Soleure, président de la commission des comptes, on vote leur adoption. La Société possède un avoir de 43,600 francs, au 31 décembre dernier. Son budget pour trois ans s'élève à 47,000 francs en recettes et dépenses. Une somme de 43,000 francs provient, aux recettes, des contributions annuelles de ses membres.